

Au cours du printemps 2007, Denis a repris à son compte l'exploitation de son père et cultive selon les normes de l'agriculture biologique des fruits, des légumes et des céréales. Les parcelles originelles sont bio depuis mai 2010, celles acquises depuis se convertissent années après années.

Par la signature du présent contrat l'adhérent de l'Amap de Coutras et Denis Laroche, producteur du « Goût de plein champ » s'engagent à respecter la charte des Amap.

Les personnes référentes chargées de faciliter le lien producteur- consomm'acteur sont Odile Pacreau 05 -46-04-79-10 et Nathalie Aguila-Multner 05 57 69 47 30

Le consomm'acteur (Nom et prénom du titulaire du contrat) :.....

adresse :.....

Tél domicile :..... **Portable :**.....

Adresse électronique :.....

s'engage à :

- 1) commander et payer à l'avance pour les périodes décrites dans le tableau ci-dessous un panier distribué les mercredis de 18h 45 à 19 h 30 à la salle polyvalente de Coutras et ce malgré les aléas climatiques pouvant provoquer une perte ou une diminution de la production.
- 2) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne le panier commandé au moment de la distribution le mercredi.
- 3) trouver un remplaçant si pour des raisons exceptionnelles l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les personnes référentes de l'Amap de Coutras.
- 4) participer à un chantier proposé par le producteur et /ou participer à une distribution et à participer au bon déroulement de la vie de l'association : éclaircissage des pommiers fin Mai, vendange en automne et /ou énoisage en hiver 2013.

Le producteur Denis Laroche , Douteau, 17130 Messac , 06-11-60-96-53 , dikslaroche@gmail.com

s'engage à :

- 1) fournir pour chaque distribution les paniers dans la limite des stocks et de la production disponible et à les livrer le jour convenu (le mardi chez un adhérent de l'Amap de Coutras , à charge pour celui-ci d'effectuer la livraison le mercredi à la salle polyvalente de Coutras). En cas de surproduction, le consomm'acteur en bénéficiera.
- 2) poursuivre avec les consomm'acteurs la réflexion de manière à améliorer le présent contrat afin de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre de consomm'acteurs suffisants pour vivre dignement de son travail.
- 3) Livrer 3 distributions pendant la période des cerises.
- 4) Moduler les dates de livraison des fruits d'été en fonction de leur maturité , notamment en les avançant en Juin.

Quand ?	(Mai/Juin : 3 livraisons puis : Juillet à Octobre : livraison toutes les semaines jusqu'au 23 Octobre inclus Soit 20 livraisons pour les 6 mois) <i>8 Livraisons du 05/09/12 au 23/10/12 inclus</i>	Novembre-décembre 1° et 3° mardi du mois 6 et 20 Novembre- 4 et 18 Décembre	Janvier 2013 à Avril 2013 Livraison le 1° Mardi de chaque mois : 8/01-5/02- 5/03-2/04
Quoi ?	Fruits de saison (cerises, pêches, prunes, raisins, pommes poires) et/ou produits transformés *	Fruits de saison (pommes, poires, noix) et/ou produits transformés*	Produits transformés*, pommes , noix
Combien ?	Grand panier : 12,50€ par semaine soit 12,50x8 = 100 € dont 5,21 € tva 5.5%	Grand panier 25€ par livraison soit 100 € dont 5,21€ tva 5.5%	Grand panier 20€ x4 mois soit 80€ dont 4,17€ tva 5.5%
	Petit panier : 5€ par semaine soit 5x8 = 40 € dont 2,09€ tva 5.5%	Petit panier : 10€ par livraison soit 40 € dont 2,09€ tva 5,5%	Petit panier 12,50€ x4 soit 50€ dont 2,61 € tva 5.5 %

* produits transformés : jus et jus gazéifié, confiture , huile de noix.

Modalités de paiement : chèques établis à l'ordre de Denis Laroche

Ils sont remis aux référents de l'association au moment du paiement puis transmis au producteur.

Engagement des parties signataires en date du à

Signature du producteur

signature du consomm'acteur